

Le cas du Tessin

par Stelio Pesciallo, représentant du comité «NO alla strisciante adesione all'UE»

Un comité a été formé au Tessin en février 2015 déjà pour combattre l'adhésion insidieuse à l'UE par le biais d'un accord-cadre. Il est composé de manière équilibrée par des membres de différents partis politiques : PLR, Lega, UDC, Verts et Area Liberale qui détiennent des mandats politiques dans diverses grandes communes comme Lugano ainsi qu'au Grand Conseil tessinois.

La composition interpartis signale clairement qu'une majorité qualifiée de la population tessinoise rejette clairement un rattachement plus étroit de la Suisse aux structures politiques de l'UE.

Cette position critique à l'égard de l'UE confirme l'issue de votations récentes et plus anciennes, depuis le scrutin sur l'EEE jusqu'à la votation contre l'immigration de masse en février 2014.

Ces résultats ne sont pas l'expression d'une volonté irréfléchie d'isolement. L'histoire de notre canton a régulièrement fourni la preuve de l'esprit d'ouverture du Tessin, qu'il s'agisse des domaines culturel, politique ou économique.

Le développement auquel nous avons assisté durant la décennie écoulée avec l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen et, surtout, de la libre circulation des personnes a prouvé à l'évidence qu'une reprise aveugle, démesurée et automatique de droit UE peut détruire les fondements sociaux, économiques et spatiaux d'un canton.

Les chiffres parlent un langage clair : le Tessin compte 62 000 frontaliers en plus de la population étrangère résidant dans ce canton. Cela représente au total un tiers des actifs sur une population totale de 300 000 habitants.

Le malaise actuel n'a donc pas pour origine la présence de travailleurs étrangers. Le Tessin en a toujours compté et il sait très bien qu'il ne peut y renoncer. Le problème provient bien plus d'une immigration incontrôlée en provenance des régions voisines, d'une immigration surprenante et qui s'est déroulée en un espace de temps extrêmement court. Ce phénomène nouveau a provoqué des distorsions et des développements néfastes dans divers secteurs de la société tessinoise.

Toute conclusion d'un nouvel accord doit être précédée d'une analyse des conséquences à court et à long terme. Cet examen n'a pas été fait avant la signature de l'accord de Schengen. Désormais, la Suisse est non seulement contrainte d'appliquer des normes qui ont des conséquences inattendues, voire négatives pour elle, mais elle doit en plus reprendre automatiquement le développement des dispositions du traité de Schengen.

Par ailleurs, les récentes négociations avec l'Italie dans le domaine fiscal et concernant les frontaliers indiquent qu'une fois de plus nos représentants sont prêts à faire des concessions unilatérales sans obtenir en contrepartie des avantages pour nous comme, par exemple, l'ouverture du marché italien pour notre industrie financière.

Nous devrions donc éviter les fautes commises dans le passé et en particulier renoncer à une application imposée par contrat et prioritaire du développement du droit UE. Toute nouvelle obligation doit faire l'objet de négociations et d'accords qui tiennent compte des intérêts des deux parties.